

AVIS DE CONSULTATION

ouverture de la consultation du public dans le cadre de la procédure de
« l'enregistrement » au titre des installations classées pour la protection de
l'environnement

Une **consultation du public** (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **20 mars 2017 au 18 avril 2017** inclus (soit 4 semaines) dans la commune de PLOERMEL concernant le projet présenté par le GAEC DES TEMPLIERS (représenté par Messieurs PENHOUE, gérants), dont le siège social est situé au lieu-dit "Le Temple" 56800 GUILLAC, en vue d'exploiter un élevage bovin devant comporter, après augmentation des effectifs, 240 vaches laitières, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, a l'adresse suivante : Bezon" 56800 PLOERMEL.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de PLOERMEL aux jours et horaires suivants:

- *Les lundis, mercredis et vendredis de : 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30*
- *les mardis de : 13h30 à 17h30*
- *les jeudis de : 09h00 à 12h00*

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 18 avril 2017 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de PLOERMEL
- ou les adresser au préfet (direction départementale des territoires et de la mer SENB/ICPE-loi sur l'eau – 1allée du Général Le Troadec BP 520 - 56019 Vannes cedex) par lettre,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr